

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 23 FEVRIER 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie,
M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme
PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc.

Procuration : Mme ASCOLA Lysiane à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation:

16/02/2021

Date d'Affichage:

16/02/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Eliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET: DIA

M. le Maire informe au Conseil Municipal de la D.I.A envoyé par le notaire Dominique JANER.

Le bien est situé, 1 Rue de la Font Vella, cadastré section A n°119 d'une superficie total de 150 m², 5 Rue du
Canigou, cadastré section A n°813 d'une superficie de 92 m² et section A n° 855 d'une superficie de 19 m²,
appartenant à Mesdames CAPSIE Dominique et CAPSIE Patricia et d'une valeur de 135 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décide de ne pas préempter ce bien.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de
ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

